

Les Echos SOCIÉTÉS

LE PUBLICATEUR LÉgal - LA VIE JUDICIAIRE



L'IDÉE BUSINESS

SOMHOME, LE « MEETIC » DE L'IMMOBILIER SE DIVERSIFIE //

Dépoussiérer le secteur de l'immobilier en lançant un site d'annonces immobilières sur le même principe qu'un site de rencontres : c'était le pari de Jean-Philippe Bertin, le créateur de Somhome. Lancé en 2013, grâce à un système de matching et un algorithme spécifique, Somhome, qui rassemble une communauté de plus de 150.000 membres, vient de lever 500.000 euros. Objectif ? Devenir « le 1^{er} service immobilier accessible en permanence, et pas seulement réservé à la période de l'emmenagement », annonce l'entrepreneur. Dans cette stratégie de diversification, la jeune entreprise a conclu un partenariat avec AXA Assistance, lui permettant de lancer un nouveau service. Pour 2 euros par mois, les souscripteurs de l'« Option Zen » pourront bénéficier d'aide administrative (souscription et résiliation de contrats d'énergie, d'assurance), d'aide juridique (questions sur un bail, un règlement de copropriété...) et d'une assistance pratique (petits travaux, aide au ménage...).
Valérie Truillon

ATTRACTIVITÉ // Le gouvernement veut attirer les entrepreneurs étrangers en France.

La French Tech facilite l'arrivée de start-up étrangères

Florian Débes
@FL_Debes

Au-delà de ses frontières, la France soigne son attractivité auprès des entrepreneurs du numérique. Le 24 juin dernier, Axelle Lemaire et Emmanuel Macron, la secrétaire d'Etat au Numérique et le ministre de l'Economie, étaient à New York pour convaincre les investisseurs de financer les start-up françaises. A cette occasion, ils ont également voulu séduire les créateurs d'entreprises locales susceptibles de lancer leur projet depuis la France. Depuis peu, la mission French Tech s'est dotée d'une boîte à outils en ce sens. En cours d'expérimentation à Paris, le dispositif French Tech Tickets est ouvert aux inscriptions des entrepreneurs étrangers désireux de s'installer au pays de Xavier Niel. Ce dernier vante publiquement sa patrie, qu'il considère comme « un pays merveilleux pour entreprendre ».

Il y a six ans, Miguel Valdes-Faura, né en Espagne, a fait ce choix d'entreprendre en France. Lorsqu'il a quitté son poste d'ingénieur chez Bull, il a cofondé Bonitasso, un éditeur de logiciel d'optimisation des process qui emploie désormais 130 personnes. « Je n'aurais jamais pu créer Bonitasso en Espagne : il y a encore moins d'investisseurs qu'en France et les impôts

sont très », reconnaît-il. Entre Grenoble et Paris, il a apprécié de créer rapidement sa société en tant qu'objet juridique, de travailler avec des ingénieurs fidèles et talentueux et de bénéficier de nombreuses aides comme le crédit impôt recherche. « Quitter son entreprise pour créer sa boîte est facile en France, grâce à la possibilité de rupture conventionnelle du contrat de travail », souligne-t-il aussi.

Cadeaux de bienvenue

Les French Tech Tickets ajoutent des raisons de venir. Les 50 premiers projets bénéficiaires seront attendus en janvier 2016. Le site officiel du dispositif est en anglais mais s'adresse à toutes les nationalités. En amont, ils profiteront d'une procédure accélérée pour obtenir leur visa d'un an. Il ne s'agit donc pas d'offrir un titre de séjour mais uniquement de faciliter son obtention. « Un visa pour la France coûte 400 euros tout compris », compte Adrien Cabo, le responsable de la promotion du réseau international de la French Tech. Le prix peut s'enlever si l'entrepreneur a recours à un avocat. Dans le lot, French Tech Tickets s'ajoutent 12.500 euros par membre de l'équipe, des bureaux dans un incubateur partenaire, l'accès à un programme de conférence et de mentorat, et même des réductions sur des billets d'avions. Sans oublier un contact privilégié avec la Mairie de Paris pour trouver un

logement et la mise en relation avec un Anglophone chargé d'assister les lauréats dans leurs démarches administratives.

Reste à savoir si ces cadeaux de bienvenue suffiront à attirer les talents et les idées venues de l'étranger. « Offrir des locaux, ce n'est que du confort : c'est très bien d'accompagner des boîtes mais à un moment, on a besoin d'argent. Il faut un écosystème d'investisseurs », observe Miguel Valdes-Faura sans critiquer l'initiative gouvernementale. Contrairement à la Californie, que le chef d'entreprise observe depuis son poste de Français développant avec succès ses affaires là-bas, la France ne parvient pas à diriger l'argent des épargnants et les liquidités des grosses entreprises vers le capital-risque. Notamment au moment où les sociétés, une fois qu'elles ont validé leur modèle, cherchent à grandir. « Le problème en France est de développer une PME », constate l'entrepreneur.

A son arrivée en France, l'étranger créateur de business est souvent focalisé sur son démarrage. Pas de risque donc que ces problèmes de patrons déjà installés brisent sa motivation à émigrer. La mission French Tech réfléchit déjà à l'après incubation pour les jeunes pousses internationales qui auront pris racine en France. A l'issue de l'expérimentation, il sera aussi question d'étendre le programme à d'autres villes labellisées French Tech. ■



Axelle Lemaire (ci-dessus) et Emmanuel Macron ont défendu, fin juin, le programme French Tech Tickets devant des entrepreneurs new-yorkais. Photo Timothy A. Clary/AFP

annonces judiciaires & légales

75 - PARIS
SOCIÉTÉS
CONSTITUTIONS

0184178 - LES ECHOS
Aux termes d'un acte SSP en date du 28/07/2015 il a été constitué une SARL Unipersonnelle nommée :
MAC OS RÉPARATION
Objet social : Conseil, formation, maintenance et achat vente de produits Apple
Siège social : 6 Rue Robert Fleury, 75015 PARIS Capital : 1000 € Gérant : M. Marc-Yves TIGNES, 8 rue Robert Fleury, 75015 Paris Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Paris.
Cette annonce devait paraître dans le Journal "Les Echos" du 02/07/2015.

0212798 - LES ECHOS
Aux termes d'un acte SSP en date du 10/07/2015 il a été constitué une SARL Unipersonnelle nommée :
THE FUNAMBULIST
Objet social : Edition d'une revue
Siège social : 75 rue du cherche midi, 75006 Paris Capital : 5000 € Gérant : M. Léopold LAMBERT, 75 rue du cherche midi, 75006 Paris Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Paris

0212848 - LES ECHOS
Aux termes d'un acte SSP en date du 15/06/2015 il a été constitué une SCI nommée :
SCI BERGER
Objet social : Achat et gestion locative de bien immobilier
Siège social : 9 B Rue Georges Berger, 75017 Paris Capital : 1000 € Gérant : M. Alfredo GONÇALVES RIBEIRO, 9 B Rue Georges Berger, 75017 PARIS Cas-

0212928 - LES ECHOS
Aux termes d'un acte SSP en date du 06/07/2015 il a été constitué une SASU à capital variable nommée :
DU NOUVEAU MONDE
Objet social : Edition, vente, formation en économie et développement durable
Siège social : 14 rue Charles V, 75004 Paris Nom commercial : DuNouveauMonde Capital minimum : 1000 €, en dessous duquel il ne peut être réduit Capital Initial : 1000 € Capital maximum : 10000 € Président : M. Jacques-Emmanuel SECONDI demeurant : 9 bis rue Emmanuel Philibert, 06300 Nice élu pour une durée indéterminée Adhésion aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Paris.

0213158 - LES ECHOS
Aux termes d'un acte SSP en date du 20/04/2015 il a été constitué une SARL nommée :
MIKONCEPT
Objet social : Toute activité tendant à la gestion l'exploitation, l'administration et l'organisation d'entreprise de toute nature, notamment dans les domaines de la restauration, du tourisme, des loisirs et du spectacle.
Siège social : 132 avenue des Champs-Elysées, 75008 PARIS Capital : 1000 € Gérance : M. MICKAEL MEUNIER, 122 avenue des Champs-Elysées, 75008 PARIS Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Paris

0213178 - LES ECHOS
Aux termes d'un acte SSP en date du 02/07/2015 il a été constitué une SAS nommée :
CLOUD AMBIANCE
Objet social : conseils et développements informatiques
Siège social : 8 rue du Conservatoire, 75009 PARIS Nom commercial : CLOUD AMBIANCE Capital : 3000 € Président : M. ANTHONY EL KHALASSI demeurant : 8 rue du Conservatoire, 75009 PARIS élu pour une durée indéterminée Adhésion aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Paris

0213208 - LES ECHOS
Aux termes d'un acte authentique en date du 01/07/2015 il a été constitué une SASU nommée :
ELYOR ENERGY SPV3
Objet social : l'exploitation d'installations destinées à la production d'électricité. La vente d'électricité produite
Siège social : 72, rue du Faubourg St Honoré, 75008 Paris Capital : 500 € Président : M. Mehrez REY demeurant : 17 boulevard Balbi, 13006 Marseille élu pour une durée indéterminée Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Paris

0213218 - LES ECHOS
Aux termes d'un acte authentique en date du 01/07/2015 il a été constitué une SASU nommée :
ELYOR BH26
Objet social : l'exploitation d'installations destinées à la production d'électricité. La vente d'électricité produite
Siège social : 72, rue du Faubourg St Honoré, 75008 Paris Capital : 1000 € Président : M. Mehrez REY demeurant : 17 boulevard Balbi, 13006 Marseille élu

pour une durée indéterminée Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Paris

0213308 - LES ECHOS
Aux termes d'un acte SSP en date du 01/07/2015 il a été constitué une SASU nommée :
ELYOR ENERGY SPV1
Objet social : l'exploitation d'installations destinées à la production d'électricité. La vente d'électricité produite
Siège social : 72, rue du Faubourg St Honoré, 75008 Paris Capital : 500 € Président : M. Mehrez REY demeurant : 17 boulevard Balbi, 13006 Marseille élu pour une durée indéterminée Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Paris

0213318 - LES ECHOS
Aux termes d'un acte SSP en date du 08/07/2015 il a été constitué une SARL nommée :
SARL SM.BAT
Objet social : peintures, revêtement sols et murs, électricité, plomberie, décoration, maçonnerie
Siège social : 110, rue Legrande, 75017 PARIS Capital : 7500 € Gérance : M. Mohamed TAHIA RADHEB ABO EL NAGA, 31, avenue Paul Bert, 93370 MONTFERMEIL Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Paris

0213518 - LES ECHOS
Aux termes d'un acte SSP en date du 15/06/2015 il a été constitué une SASU nommée :
ZZ NIGHT
Objet social : transport de personnes avec véhicule n'exécitant pas 3,5 t.
Siège social : 110 rue du Faubourg du Temple, 75010 PARIS Capital : 4500 € Président : M. ZHOU GUANGJUN demeurant : 110 rue du Faubourg du Temple, 75010 PARIS élu pour une durée indéterminée Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Paris

RENDEZ-VOUS PARTENAIRES avec **JA ASSOCIÉS**

Comment reprendre une entreprise en difficulté

La reprise d'une entreprise en difficulté, faisant l'objet d'une procédure de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire avec poursuite de l'activité, constitue une opportunité intéressante de développement, qu'il s'agisse de bénéficier de déficits reportables, de croissance externe ou d'acquiescer des parts de marché. La première technique est la reprise, dans le cadre d'un plan de redressement, de la majorité du capital de la société en difficulté à l'occasion d'une cession de contrôle classique, mais en bénéficiant des dispositions protectrices et favorables du plan (détails de paiement, remises, etc.). Plus originale est la seconde technique qui consiste dans l'acquisition des éléments incorporels et corporels, soit de l'activité de toute l'entreprise. La cession totale, soit d'une branche constituant une activité autonome, dénommée cession partielle.

Le cessionnaire doit donc valoriser les actifs qu'il acquiert (éléments incorporels, corporels, stocks et encours de production s'il y a lieu), il formule son offre selon la trame prévue à l'art. L.642-2 du code de commerce.

Il pourra adapter le niveau de salariés que son projet d'entreprise requiert selon ses besoins, par dérogation à l'art. L.1224-1 du Code du travail, et bénéficier des contrats existants indépendamment à la poursuite de l'exploitation, sans que le cocontractant ne puisse s'y opposer (art. L.642-2 du code de commerce), ce qui facilite la cession de l'entreprise en difficulté.

Les offres de reprise sont déposées entre les mains de l'administrateur judiciaire, qui les analyse et les transmet au tribunal, lequel choisira l'offre de reprise la mieux placée pour sauvegarder l'activité, maintenir les emplois et apurer le passif du cessionnaire, en tenant compte de la solidité et de la pérennité du projet. ■

Ce contenu a été réalisé par JA Associés.

CHRISTOPHE BIDAN
Administrateur Judiciaire Associé, co-gérant JA Associés
Bernard-Nardus